

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents :

APPRIEUX Angéline, **DELAY** Jean-Louis, **BRAGANTI** Karine, **GAS** Marcel, **SANTONAX** Martial, **AVALLET** Michèle, **GENTIL** Franck, **GUERRERO** Elisabeth, **HUREL** Noël, **LANTHEAUME** Christiane, **NORMAND** Patrick, **POURCHERE** Jean-Daniel,

Absents et excusés : **CARRION** Adèle, **MERCIER** Serge, **PEDEUX** Françoise

Secrétaire de séance : **AVALLET** Michèle

Date de convocation : le 18 septembre 2015

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises.

- ⇒ Marcel Gas apporte une rectification relative à la délibération n°2 : suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Le tableau des effectifs sera mis à jour en fonction de cette rectification.

Ordre du jour :

- **Délibération décision modificative N°2,**
- **Délibération décision modificative N°3,**
- **Délibération décision modificative N°4**
- **Délibération mise à disposition du matériel informatique par la CCTB,**
- **Délibération contrat groupe d'assurance du personnel,**
- **Motion de soutien à l'action AMF sur la baisse massive des dotations de l'Etat,**
- **Cantine : choix du prestataire,**
- **Délibération pour création de poste**
- **Travaux (bâtiment et voirie),**
- **Comptes-rendus commissions communales et intercommunales,**
- **Urbanisme,**
- **Courriers reçus,**
- **Questions diverses.**

Remarque : considérant les pouvoirs donnés par Adèle Carrion et Serge Mercier à Madame le Maire, les délibérations sont prises au nombre de 14 participants.

1.- Délibération décision modificative N°2

Motif : Amortissement de subventions versées

Cette délibération annule et remplace celle, prise au premier point du compte rendu du mois de juillet, qui a été rejetée par La Trésorerie pour non conformité avec les principes M14 Il s'agit d'un jeu d'écritures qui va s'organiser de la manière suivante :

-Dépenses de fonctionnement

1) Chapitre 022 : 2650€

2) Chapitre 042 compte 6811 : +2650€

Recettes d'investissement

1) Chapitre 10compte 10222 : -2650€

2) Chapitre 40 compte 2804181 + 2470€ et compte 2804183 + 180€

Primarette

1.1- Décision modificative n°3

Motif : Insuffisance de crédits

Dépenses d'investissements

- 1) Chapitre 16 compte 1641 + 1000€
- 2) Chapitre 21 compte 2183 - 1000€

1.2- Décision modificative n°4

Motif : Fonds de péréquation de ressources

Recettes de fonctionnement

Chapitre 73 compte 73111 : + 765€

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 014 compte 73925 : + 765€

Les décisions Modificatives n°2, n° 3 et n°4 sont **adoptées à l'unanimité**.

2.- Délibération mise à disposition du matériel informatique par la CCTB

Cette délibération est nécessaire pour donner une procuration à Madame le Maire pour signer la convention.

Le conseil se positionne par 14 voix pour cette délibération

3.- Délibération contrat groupe d'assurance du personnel,

Le Centre de Gestion a négocié un contrat groupe avec Groupama pour assurer les absences : souhaite-t-on adhérer à ce contrat, même si ce dernier va représenter une augmentation + des frais de gestion pris par le centre de Gestion, ou choisir une autre assurance individuellement ?

Le conseil décide par 14 voix d'adhérer au contrat groupe Groupama qui sera toujours plus avantageux dans notre cas.

4.- Motion de soutien à l'action AMF sur la baisse massive des dotations de l'Etat,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette motion de soutien contre la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Cette baisse a commencée en 2014 et va aller en s'amplifiant jusqu'à 2017, dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017. Les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'à cette date.

Le conseil se positionne par 2 voix contre, 1 abstention et 11 voix en faveur de cette motion de soutien.

5.- Cantine : choix du prestataire

La gestion de la cantine par le sou des écoles est actée jusqu'à fin décembre. Lors du conseil du mois de mai, le conseil avait opté pour l'externalisation de la restauration scolaire et pour la poursuite de l'étude avec les deux sociétés ELIOR et API.

Les avantages et inconvénients de ces deux sociétés en concurrence pour obtenir le marché des repas de la cantine sont présentés sur la base d'une liaison froide des repas :

La société ELIOR : restauration collective basée à Revel Tourdan et s'approvisionnant essentiellement à Intermarché Tourdan

La société API : restauration collective basée à Domène ; approvisionnement possible avec nos producteurs locaux si souhaité

Primarette

Prestataires	API	ELIOR
Investissement de la commune à prévoir	Aucun : prêt d'un four pour réchauffer	Achat de 2 bacs de transport : 210€ HT / pièce
Prix des repas	3,51€	3,67€
	Pour repas proposé identique : entrée, plat + accompagnement, fromage ou laitage, dessert individuel, pain	
contrat	Annuel avec tacite reconduction Révision du tarif sur indice de la restauration : estimé à plus ou moins 1% /an	

Choix de quelques communes : Elior par Pact, Cour et Buis, Jarcieu ; API par St Barthélémy

Le conseil se positionne par 13 voix pour la société API et 1 voix pour ELIOR

Le travail du personnel de la cantine sera de dresser la table, éventuellement reconditionner les repas, réchauffer et effectuer le service.

Les aménagements possibles : achat d'un frigo, remplacement des bacs à laver et d'un meuble en bois inadapté.

Une commission cantine sera créée pour réfléchir sur tous ces points, l'organisation du personnel, les inscriptions, les plannings,...

5.1- Refacturation aux parents d'élèves

Le tarif actuel appliqué est de 3,31€

Le tarif appliqué par les communes citées ci-dessus tourne autour de 4€ en moyenne, voire plus.

Proposition de refacturation à partir de 2016 : deux choix possibles 3,60€ ou 3,70€

Sachant que ce coût permettrait de ne pas tenir compte, les premières années de l'augmentation annuelle du prestataire et que, par ailleurs, le CCAS a toujours privilégié l'achat de tickets restaurant pour la cantine des enfants dont les familles sont en difficulté,

Le conseil se positionne par 11 voix pour une refacturation de 3,70€ ; 3 voix pour 3,60€

Remarque : Madame le Maire, à ce stade du dossier évoque les mouvements de personnel qui vont être importants au niveau du personnel communal :

- ✓ 2 ATSEM : Christiane Maisonnat et Danièle Faure vont être à la retraite, respectivement en octobre 2015 et en juin 2016,
- ✓ Françoise Buisson, cuisinière, va être en retraite en décembre,
- ✓ Jean Luc Giordano qui peut prétendre à sa retraite au printemps 2016.

Madame le Maire informe le conseil que Françoise Pedeux est démissionnaire du conseil à compter de ce 24-09 car cette dernière, ayant par ailleurs un diplôme d'ATSEM, a été choisie pour pallier le 1er mouvement de personnel.

5.2- Délibération pour création d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe

Il est proposé de créer un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à compter du 01/10/2015 .qui sera pourvu par un CDD jusqu'au 05/07/2016 (fin de l'année scolaire 2015/2016), à raison de 30H/semaine pour Françoise Pedeux.

Le conseil se positionne par 14 voix pour la création de ce poste. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

Le conseil municipal sera donc dorénavant composé de 14 personnes.

6.- Travaux (bâtiment et voirie)

Voirie :

Primairette

Chemin de La Perrière : terminé

Accessibilité vers l'école maternelle pour personne à mobilité réduite par la place et drainage eaux pluviales de la zone : reste le marquage au sol de la place Handicapé

Chemin de La Martinière : la préparation du chemin a été commencée

Le pont du Rimondet va être ré-ouvert dernière semaine de septembre

Entrée portillon du cimetière : va être goudronnée

Les fossés sont à refaire

Bâtiments :

Mise en conformité des bâtiments publics : dossier Ad'Ap (Agendas d'Accessibilité programmée) : la date butoir du 27 septembre 2015 a été fixée pour présenter un calendrier des travaux prévus pour la mise en accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite. Aussi, pour la restructuration de nos bâtiments, un phasage a été établi à 3, 6 et 9 ans.

Phase 1 : accès mairie ; passage entre La Poste et la mairie	115 000 € HT
Phase 2 : accès école (rampe accessibilité)	154 000 € HT
Phase 3 : mise aux normes des toilettes (vers préau école).....	70 000 € HT
Phase 4 : aménagement mairie.....	120 000 € HT
Total :	459 000 HT

Ces coûts s'entendent hors frais d'honoraires. Le prévisionnel global se fixe à 651 000€ TTC. Les phases 1 et 4 peuvent être menées en même temps dans le phasage 3 ans.

Délibération : le conseil se positionne pour le phasage proposé par 14 voix

Par ailleurs, d'ici fin octobre il conviendra de monter un dossier APS (avant-projet sommaire) pour les travaux à engager pour la réfection de La Poste afin de demander les subventions nécessaires.

Il est convenu que la mairie n'engagera des travaux qu'au regard des subventions obtenues.

7.- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales

SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) : son fonctionnement et le volet financier ont été vus par un audit (Ernst and Young)

Commission communication CCTB : recherche d'un nouvel imprimeur (imprimerie Ronjat a déposé le bilan) ; problème de distribution des journaux dans certaines communes ; revoir la signalétique (école de musique)

Commission communale environnement : rappel manifestation du 11 octobre : troc de plants et, en association avec le CCAS qui proposera une vente de langue de porc ce même jour.

Ambrosie : bilan de l'action engagée avec une trentaine de courriers adressés aux propriétaires de terrains pour le nettoyage : reste 2 terrains non nettoyés.

Commission vie associative : rappel de la marche des élus en faveur du Téléthon **le samedi 24 octobre à 15 h** ; départ devant la mairie pour une marche d'environ 2H avec à l'arrivée un goûter. Participation 5€

Commission communication : L'info mairie sera prêt à distribuer en début de semaine prochaine au plus tard.

Commission à créer pour le dossier « machines à coudre » : reportée quand les dossiers « bâtiments » seront plus aboutis. Rencontrer le propriétaire pour établir un document de passation des dites machines à la mairie. Ne pas trop tarder néanmoins pour ce projet justement pour le gérer avec l'ensemble des études bâtiments.

Primairette

8.- Urbanisme

DP : Leroux Baptiste : panneaux photovoltaïques

09.- Courriers reçus

Néant

10.- Questions diverses

* Dossier Verquet : recherche parenté pour le nettoyage du terrain : son fils Jonathan a été localisé ; il a été mis en demeure de nettoyer ce terrain mais, il a fait savoir qu'il refusait l'héritage. C'est donc maintenant à l'Etat.

* Mr Guichon a fait connaître son intention d'acheter un bois de 3 hectares de Mme Ramat, situé lieu dit « La Rameysièrre » à des fins professionnelles (paint ball).

Le conseil va se renseigner sur les lois en vigueur sur cette activité : Quid de la pollution (peinture) ? Risques sur l'eau ?

* Où en est le dossier sur la fusion : le préfet a différé l'avis qu'il devait prendre mi-septembre

* Pourrait-on avoir les comptes-rendus de la CCTB ?

Prochaines réunions :

Commission bâtiments : le 06 octobre à 20h

RDV Mme Charrin : le 16 octobre à 10h

La marche des élus : le 24 octobre à 15h

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 23h30.

Le prochain conseil aura lieu le **jeudi 22 octobre 2015 à 20h30**

Primairette